

DEPARTEMENT De l' AISNE
ARRONDISSEMENT SAINT-QUENTIN
CANTON de BOHAIN
COMMUNE De VENDHUILE

2026/1/002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 21 mars 2026

Le vingt et un mars de l'an deux mille vingt-six à 09h30, les Membres du conseil Municipal de la commune de VENDHUILE, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de VENDHUILE, sous la présidence de Xavier PASSET.

Etaient présents : : Messieurs X. PASSET, T. FLEUREAU F. FORTIN, L. FOURNIER, F. GACH, D. LETEMPLE et Mesdames B. CARPENTIER, J. CHARPENTIER, D. FURGEROT, M-A. HERBLOT, N. LERICHE et M. LONCQ.

Pouvoirs : Mme M. FAXELLE donne pouvoir à Mr F. FORTIN ; Mr F. DATHY donne pouvoir à Mr D LETEMPLE.

Excusés : Mmes M. FAXELLE, A. DHEILLY et Mr F. DATHY

Mme Margaux LONCQ a été nommé secrétaire de séance

Objet : Création du nombre de postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-2-1

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.



XAVIER PASSET

Xavier PASSET
2026.03.26 14:14:10 +0100
Ref: 10699468-16133533-1-D
Signature numérique
le Maire